

Sculpture de la pierre et modelage à l'intérieur	35,000	
Jointoiement de la maçonnerie, etc.	4,000	
Peinture et décoration	10,000	
Installations électriques, y compris l'entretien	18,000	
Matériel spécial d'éclairage	25,000	
Ouvrages en cuivre, vestibules, rampes poutres	11,500	
Ouvrages en fer ouvré, non compris les poteaux d'éclairage, etc.	10,000	
Tour principal:		
Taille de la pierre	\$ 111,025	
Erection, si les plans sont reçus à temps pour permettre de commencer les travaux en avril	136,956	
Montage de l'escalier de pierre	5,000	
Ouvrage en acier	2,000	
		254,981
Différence due aux sous-traitants sur entreprises et plus-values	66,000	
Ameublement	150,000	
Diverses dépenses imprévues	35,869	
Total		\$ 700,000

L'hon. M. GUTHRIE: L'honorable ministre voudrait-il nous dire combien l'on a dépensé jusqu'à présent, au sujet de cet édifice?

L'hon. J. H. KING: \$10,275,269, jusqu'au 31 mars.

L'hon. M. GUTHRIE: L'honorable ministre a-t-il une estimation de ce qu'il va en coûter pour mener les travaux jusqu'à parachèvement?

L'hon. J. H. KING: Environ un autre million, probablement.

M. RYCKMAN: A-t-on pourvu au paiement du mémoire de frais de l'architecte, M. John Pearson?

L'hon. J. H. KING: Il faudra pourvoir à payer d'autres frais à M. Pearson s'il fait d'autre travail comme, par exemple, s'il s'occupe des travaux relatifs au parachèvement de la tour. Mon honorable ami veut probablement faire allusion à certains comptes de M. Pearson qui existent déjà. Le ministère est à les étudier et nous espérons arriver à un règlement, mais nous n'avons pas encore pourvu aux frais dont M. Pearson réclame le paiement.

M. RYCKMAN: Je voudrais en appeler à l'honorable ministre. Je n'ai pas été chargé de défendre la cause de l'architecte, mais il me semble que celui-ci aurait droit à une rémunération. Nous avons là un superbe édifice et, comme on le sait, d'après le contrat qui fut d'abord passé pour sa construction, il ne devait coûter que \$5,000,000. Nous n'ignorons pas qu'il y a eu une entente; ceux qui en connaissent les détails en ont parlé—le bruit en court les

rues. Un si bel édifice n'a pas pu être érigé au prix de cinq millions de dollars—surtout pendant le temps qui s'est écoulé depuis qu'on a eu l'idée de passer ce marché. Le gouvernement fédéral a consenti à rémunérer M. Pearson d'après un taux que je connais bien. L'architecte devait recevoir 4% p. 100, taux bien modéré, selon moi, si la dépense ne dépassait pas cinq millions de dollars. Le premier crédit de \$5,000,000 a été épuisé, et par suite du renchérissement de tous les matériaux de construction, il a fallu déboursier plus.

Le comité a prié M. Pearson de surveiller la construction, de faire exécuter les autres travaux nécessaires. Le ministre doit savoir que, même en l'absence d'un marché concernant ces services de surcroît, M. Pearson aurait droit, d'après la loi, à une rémunération pour ce qu'il a fait en conformité des instructions du comité.

Je ne doute pas que le ministère des Travaux publics ait déjà obtenu des conseils d'avocat en cette matière, et je suis persuadé que les avocats ont dit au ministre que l'Etat a des obligations envers l'architecte. Maintenant que nous avons un si bel édifice, je soutiens qu'il serait contraire à l'honneur et à la dignité de l'Etat de permettre que cette affaire fasse l'objet des potins et que cet injustice soit causée à l'architecte. Celui-ci a droit à une très grosse somme d'argent, mais il a dû se soumettre à une injustice, ayant reçu un acompte important, vu que sa réclamation n'était pas réglée ou qu'il existait un différend. Pareille chose, je le répète, est contraire à l'honneur et à la dignité de l'Etat. Voilà pourquoi, je suggère au ministre que l'architecte reçoive une certaine somme sur-le-champ et que l'affaire soit examinée d'une façon pratique pour en arriver à un règlement. Si l'Etat ne peut pas s'entendre avec M. Pearson qu'il lui accorde un pourvoi afin qu'il puisse intenter une poursuite pour le recouvrement de sa créance.

M. MARTELL: Mon honorable ami me dira-t-il quels sont ceux qui ont causé la situation qui existe?

M. RYCKMAN: Voici ce que je répondrai à l'honorable député: Si j'avais entrepris d'exécuter ce travail et si, après que le premier crédit eût été épuisé, mon patron m'eût dit de continuer et de dépenser le double, je lui réclamerais le paiement d'un acompte. Je lui rappellerais les conditions qu'il a acceptées de bon gré lors du premier marché. J'ai trouvé que M. Pearson était très raisonnable.